



HODENT

DEPARTEMENT DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE
PONTOISE

CANTON DE
VAUREAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HODENT

Séance du 09 juin 2023

Nombre de conseillers

- En exercice : 11
- Présents : 6
- Votants : 6
- Absents : 5
- Exclus : 0

Date de convocation :

09 mai 2023

Date d'affichage :

09 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 09 juin, à 19h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Eric Breton, Maire.

Étaient présents : Eric Breton, Patrice Bonnet, Fabien Copin, Nelly Claës, Joël Le Manach, Pierre Polverari.

Absents excusés : Isabelle Branson, Cédric Chiepperin, Pascaline Legrand, Sébastien Valorz, Chloé Journe.

Nelly Claës a été nommée secrétaire.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Délibération n°2023-40 : Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs
2. Délibération n°2023-41 : Motion en faveur de la création d'un lycée à Magny-en-Vexin

Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

1. **Délibération 2023-40 : Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n°IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Considérant que la commune de Hodent doit procéder à l'élection d'un délégué et de trois délégués suppléants,

a) **Composition du bureau électoral**

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM. Patrice Bonnet et Pierre Polverari (plus âgés) et M. Fabien Copin et Mme Nelly Claës (plus jeunes).

La présidence du bureau est assurée par M. le Maire.

b) Élection du délégué

Les candidatures enregistrées :

- M. BRETON Eric.

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 6
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 6
- Majorité absolue : 4

A obtenu :

- M. Eric Breton : 6 (six) voix

M. Eric Breton ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des suppléants

M. le président rappelle ensuite qu'il convient de procéder à l'élection des délégués suppléants, au nombre de trois, en vue des élections sénatoriales.

Les candidatures enregistrées :

- Patrice Bonnet
- Joël Le Manach
- Fabien Copin.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 6
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 6
- Majorité absolue : 4

Ont obtenu :

- Patrice Bonnet : 6 (six) voix
- Joël Le Manach : 6 (six) voix
- Fabien Copin : 6 (six) voix

MM. Patrice Bonnet, Joël Le Manach et Fabien Copin ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de délégué suppléants pour les élections sénatoriales.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Nelly Claës, Fabien Copin, Joël Le Manach, Pierre Polverari.
Voix contre	-
Voix abstention	-

2. Délibération 2023-41 : Motion en faveur de la création d'un lycée à Magny-en-Vexin

M. le Maire présente le rapport sur la situation des jeunes lycéens et lycéennes de la commune et présente les différentes démarches de l'Association des Maires et adjoints de la CCVVS vers le Ministère de l'Éducation nationale et le Rectorat de Versailles.

Considérant la situation des jeunes lycéennes et lycéens de la commune devant fréquenter les lycées de Cergy-Pontoise situés à plus d'une heure de transport de leurs domiciles ;

Considérant la volonté de la ville de Magny-en-Vexin d'accueillir un lycée sur son territoire ;

Considérant l'engagement de la Région Ile De France de financer la construction de ce lycée ;

Les membres du Conseil Municipal attirent l'attention de Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale sur l'urgence de créer un lycée à Magny-en-Vexin - Val d'Oise afin que les jeunes Vexinoises et Vexinois puissent poursuivre leurs études secondaires sans avoir à subir la fatigue de longs trajets, préjudiciable à leur réussite.

Ainsi que présentée, la présente motion a été adoptée par 6 voix représentant l'unanimité des voix.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Nelly Claës, Fabien Copin, Joël Le Manach, Pierre Polverari.
Voix contre	-
Voix abstention	-

3. Questions diverses :

- Lecture est faite par M. le Maire, d'une lettre de M. Jocelyn Hébert qui demande la possibilité d'acheter le tracteur et les machines (broyeur et épareuse), pour la somme de 3 000€.
- Cette demande fera l'objet d'une délibération qui sera présentée par le Maire au prochain Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

La Secrétaire de séance



Le Maire
Eric Breton

